

Que faire s'il y a des cyanobactéries visibles dans un cours d'eau?

Si l'eau est verte ou turquoise (apparence de soupe de brocoli ou de déversement de peinture), les recommandations suivantes s'appliquent :

- Éviter tout contact direct avec cette eau, soit la baignade et les sports aquatiques, (le port d'un habit de plongée de type wet suit ne protège pas la peau) ;
- Consommer le poisson provenant de la zone affectée avec modération mais ne pas consommer les viscères;
- Éviter de boire cette eau et ne pas l'utiliser pour préparer ou cuire des aliments (bouillir l'eau n'éliminera pas les toxines) ;
- Évitez de laisser les animaux consommer cette eau ni s'y baigner ;
- Ne pas utiliser de l'algicide pour détruire les cyanobactéries (car les toxines sont libérées massivement à la mort des cellules) ;
- Éviter d'utiliser cette eau pour remplir la piscine ou pour une douche extérieure ;
- Si l'eau potable provient d'un système de distribution municipal, elle peut être consommée, à moins d'avis contraire ;

S'il y a réapparition fréquente de cyanobactéries au même endroit, il serait préférable de suivre ces recommandations pour toute la durée de la saison chaude. Même en présence d'une eau d'apparence normale et claire, les recommandations précédentes s'appliquent si certaines personnes en contact avec l'eau développent un ou des symptômes reliés aux cyanobactéries et ce, par mesure de précaution.

La meilleure solution pour enrayer le développement des cyanobactéries consiste à réduire les sources de phosphore et d'azote dans l'eau. Il faut minimiser l'utilisation d'engrais (pour le gazon et l'agriculture), éliminer les rejets d'eaux usées (résidentielles, agricoles et municipales) et enrayer les sources naturelles (sédiments dans les lacs). Actuellement, il n'y a pas de produits chimiques permettant d'éliminer les cyanobactéries.

Lorsqu'un avis est émis par la Santé publique et qu'il parle d'Algues bleues (Cyanobactéries) des précautions sont de mise afin de protéger votre santé en de telles circonstances. Pour les riverains qui prennent leur eau directement dans le lac, il ne faut pas utiliser cette eau pour boire ou faire des gâteaux ni pour laver, préparer ou cuire les aliments. Faire bouillir l'eau n'est pas efficace pour

éliminer les toxines des algues bleues. La qualité de l'eau à chacune des prises d'eau résidentielles dans votre lac n'étant pas connue, il faut prévoir une autre source d'approvisionnement en eau de consommation.

S'il n'y a pas d'écume à proximité de votre prise d'eau résidentielle et que l'eau du robinet a une apparence normale, vous pouvez continuer à utiliser cette eau pour votre hygiène personnelle. Cependant, si vous constatez de l'écume à proximité de votre prise d'eau résidentielle ou si l'eau du robinet a une odeur ou une couleur inhabituelle, il faut éviter d'utiliser cette eau pour l'hygiène personnelle (bains, douches, brossage des dents). La vaisselle doit aussi être rincée avec de l'eau non contaminée. Il faut éviter d'arroser le potager avec cette eau. Si cela était impossible, il faut tenter d'arroser la base des plants plutôt que la tige et les feuilles.

Si vous pensez avoir des problèmes de santé reliés à la présence d'algues bleues, veuillez contacter Info-Santé 8-1-1 ou consulter votre médecin, le CLSC. Pour avoir de l'information, vous pouvez contacter Services Québec au 1-877-644-4545.

Effets sur la santé

Les cyanobactéries et les toxines qu'elles produisent peuvent affecter la santé. Cependant, aucun cas n'a été rapporté au Québec. Toutefois, il est possible que des problèmes de santé soient survenus sans être détectés ou qu'ils aient été confondus avec d'autres causes.